



Rapport d'activité 2016 des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Commission aide à la personne du 7 novembre 2017

Sommaire

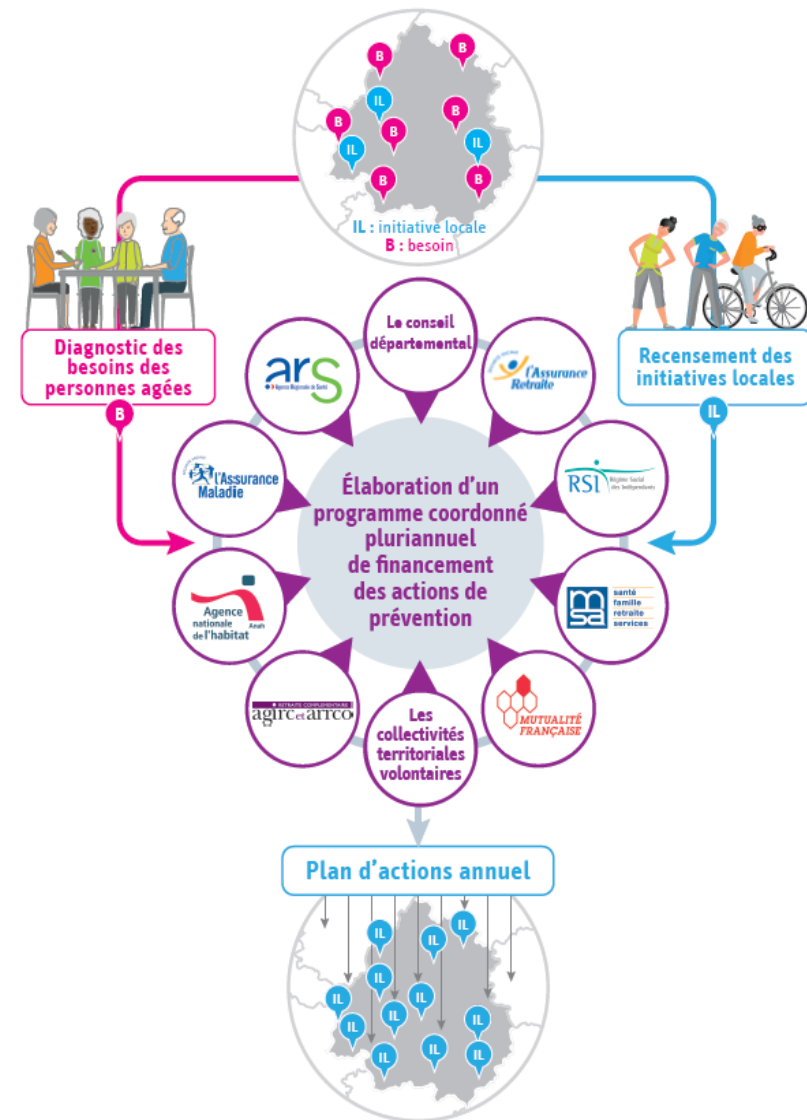
- Eléments de contexte
- 1** Mise en œuvre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2016
- 2** Financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en 2016
- 3** Axes et activités des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2016
- Conclusion

Éléments de contexte

Contexte

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

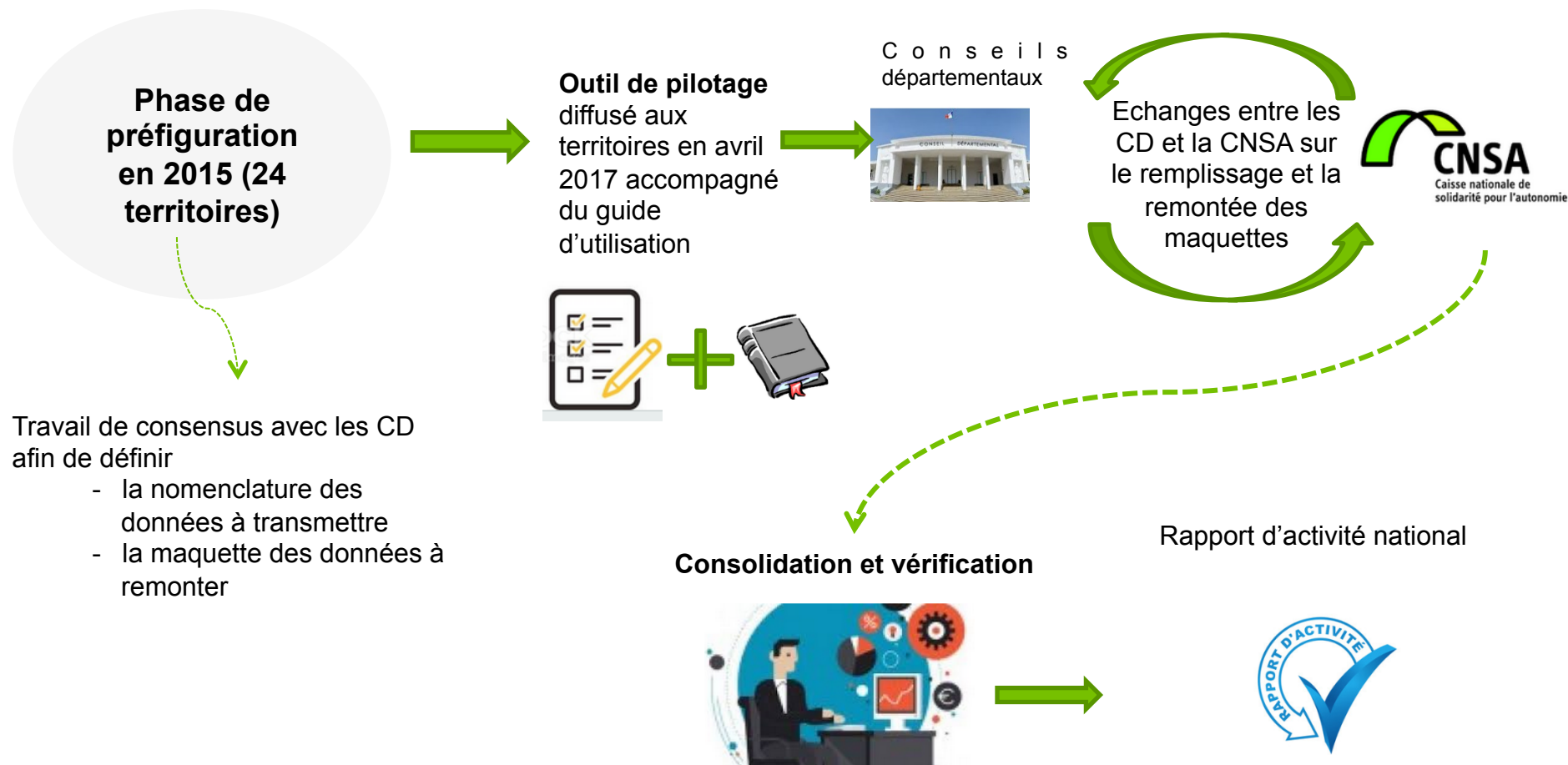
Il s'agit d'une instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie.



Un travail en co-construction

CNSA / Départements

- Le rapport d'activité de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est prévu par voie législative et réglementaire (Art.L.233-4, R.233-18 à R.233-20)



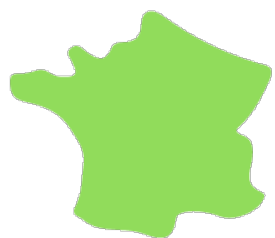
Précautions de lecture



- Il s'agit d'une première année de remontée de données.
- Les données traitées ont un caractère déclaratif.
- Les données et analyses de ce rapport concernent l'année 2016, année d'installation progressive des conférences de financeurs
- Certaines données sont partielles ou ne concernent pas la totalité des conseils départementaux, dans ce cas, l'échantillon concerné est précisé.
- Le niveau de finesse de certaines informations devra être amélioré dans les prochaines synthèses nationales.

1 Mise en œuvre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2016

Une installation dans toute la France métropolitaine en 2016



- La conférence des financeurs a été installée dans tous les départements métropolitains
- L'installation en Outre-mer est en cours en 2017 pour 6 territoires (Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin)
- Un rapport d'activité de la conférence transmis par toutes les conférences des financeurs installées hormis pour la Mayenne et la Somme soit **97 rapports d'activité réceptionnés** → un **taux de retour à 98%**.



En moyenne, la conférence des financeurs s'est réunie deux fois en 2016

- Chaque conférence est présidée par le Président du Conseil départemental et la vice-présidence est assurée par l'agence régionale de la santé (Art. L. 233-3 du code de l'action sociale).

- Les membres de droit:
 - > Le département et les collectivités territoriales autres que le département et d'établissements publics de coopération intercommunale ;
 - > L'agence régionale de la santé (ARS) et l'agence nationale de l'habitat (ANAH);
 - > Les régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie et les fédérations d'institutions de retraite complémentaire;
 - > Les organismes régis par le code de la mutualité.

- 2 081 membres mobilisés au cours de 206 réunions plénières:
 - Une conférence des financeurs est composée, en moyenne, de 22 membres (12 représentants titulaires et 10 suppléants)
 - Il est à noter une présence, en moyenne, de deux collectivités territoriales autres que le département et/ou EPCI (soit un total de 205 collectivités et/ou EPCI concernés)
 - Deux autres membres ont en moyenne intégré la conférence des financeurs

Bilan de cette 1^{ère} année : une mise en œuvre dans toute la France métropolitaine

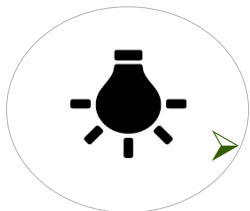


Bilan 2016

- Cette première année d'installation a été l'occasion pour les acteurs des territoires de se rencontrer et de partager autour d'un sujet clé pour la politique publique en direction des personnes âgées : **la prévention**.
- L'objet même de la conférence fait consensus pour les membres de droit et les acteurs locaux. La motivation et la mobilisation des membres de la conférence ont été de vrais atouts.
- Les conférences des financeurs ont permis de favoriser la connaissance réciproque et les relations partenariales entre les membres de droits de la prévention.

Bilan de cette 1^{ère} année :

Des crédits d'ingénierie qui ont facilité la mise en œuvre de la conférence



Bilan 2016

- La majorité des départements ont pu élaborer pour cette première année un diagnostic des besoins des personnes âgées et le recensement des initiatives locales sur leur territoire: **84 diagnostics établis**
- Les conférences des financeurs ont également élaboré puis voté le **règlement intérieur** de leur instance afin de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de celle-ci.
 - Les $\frac{3}{4}$ des conférences déclarent avoir réalisé un **programme coordonné** de financement.
 - Les crédits d'appui à l'ingénierie attribués dans le cadre d'une convention entre le département et la CNSA ont permis de faciliter le **pilotage et l'animation** de la conférence des financeurs.
 - Pour les départements et collectivités d'outre-mer, la mise en place est retardée, notamment du fait d'un texte d'application publié en fin d'année 2016.

Bilan de cette 1^{ère} année:

Un calendrier contraint pour la mise en œuvre



Les difficultés rencontrées par les départements :

- En raison de la mise en place progressive de la conférence dans la plupart des départements, les calendriers d'exécution des actions ont été courts et contraints.
- L'appropriation complexe de certaines thématiques:
 - L'accès aux équipements et aides techniques.
 - Le périmètre des aides concernées n'a pas été clairement identifié.
 - Par ailleurs, les difficultés de mise en œuvre de cet axe peuvent notamment s'expliquer par son fort impact organisationnel.
 - La nécessité de saturer les plans d'aide APA avant de mobiliser les crédits de la conférence est jugée limitative et inopérante
 - L'articulation avec les financements d'adaptation de l'habitat n'est pas toujours claire
 - La mobilisation des financements pour la réalisation d'actions de soutien aux proches aidants est peu lisible.
- Des difficultés de reporting des informations demandées.
- Mécanismes de financement complexes à appréhender.

Les programmes coordonnés de financement des actions de prévention (1/5)



La notion de programme coordonné (dimension stratégique et pluriannuelle) est liée à la planification et la mise en œuvre des actions (dimensions opérationnelles et annuelles).

Ces dimensions ont été appréhendées de manière hétérogène et les finalités/objectifs et thématiques d'actions ont été souvent « confondues » dans la structuration des rapports d'activité. Ainsi, les axes des programmes coordonnés de financement ont pu prendre davantage la forme de thématiques d'actions de prévention que d'enjeux stratégiques.

- Les principaux axes que l'on retrouve dans les programmes:

actions collectives adaptation du logement
aidants silvereconomie formation des professionnels
SAAD mobilité aides techniques repérage
coordination déterminants de la santé des seniors soutenir les parcours
stratégie partagée de prévention informer
Forfait autonomie préparer le passage à la retraite
lutte contre l'isolement Spasad numérique
lien social
prévenir la perte d'autonomie évitable améliorer l'organisation

Les programmes coordonnés de financement des actions de prévention (2/5)

- Dans tous les programmes coordonnés apparaît un axe concernant **des actions collectives**, que ce soit sous la forme ...
 - ...**d'enjeux de prévention** ...
 - > Garantir le capital autonomie et/ou faire la promotion du bien-vieillir
 - > Lutter contre l'isolement /Favoriser le lien social /Agir sur la vie sociale et culturelle,
 - > Mieux informer/Rendre les personnes actrices de leur prévention
 - > Préserver la santé des séniors/Agir sur les déterminants santé/Promouvoir la santé bucco-dentaire/Réduire les inégalités de santé
 - > Prévenir la perte d'autonomie évitable/Accompagner les moments de transition et porter une attention particulière aux moments de rupture
 - ... **ou de thématiques d'actions de prévention**
 - > Actions collectives favorisant la santé et bien-être (nutrition, mémoire,...)
 - > Actions visant à maintenir le lien social (visites de convivialité,...)
 - > Ateliers de préparation à la retraite
 - > Ateliers de sensibilisation à la sécurité routière

Les programmes coordonnés de financement des actions de prévention (3/5)

L'axe visant à **améliorer l'accès aux équipements et aides techniques individuelles** fait partie des axes majeurs des programmes coordonnés:

- 52 conférences des financeurs l'identifient comme un axe à part entière et 34 conférences le traitent en lien avec l'adaptation de l'habitat et/ou la Silver économie

Il manifeste la volonté des membres des conférences de faciliter l'accès aux aides techniques pour les personnes âgées sur le territoire, que ce soit par **l'attribution d'aide** ou par la **réflexion autour de projets visant à optimiser les processus d'attribution** ou à **recycler** des aides techniques.

La thématique implique de repenser les processus d'attribution et de prescription existants, que ce soit ceux des conseils départementaux ou des caisses de retraite.

La complexité du sujet et son impact organisationnel impliquent bien un engagement des différents partenaires.

Les programmes coordonnés de financement des actions de prévention (4/5)

L'axe **soutien aux proches aidants** est inscrit comme un axe à part entière dans la majorité des programmes coordonnés.

Même si les concours de la CNSA ne permettent pas de financer des actions de soutien aux proches aidants, les financeurs identifient l'intérêt de réaliser un **état des lieux plus approfondi** sur les actions déjà réalisées sur le territoire pour **mieux coordonner** leurs stratégies d'intervention.

Dans la moitié des programmes coordonnés, apparaît un axe spécifique concernant des **structures identifiées** : **résidences autonomie**, services d'aide à domicile (**SAAD**) et services polyvalents d'aide et de soins à domicile (**SPASAD**) ainsi que leur rôle dans la prévention de la perte d'autonomie (repérage, formation des personnels, actions de prévention, ...).

Les programmes coordonnés de financement des actions de prévention (5/5)

- Dans une trentaine de programmes coordonnés, des **actions transversales** sont également identifiées pour répondre aux objectifs suivants :
 - Développer une stratégie partagée de prévention / Coordination des actions / Améliorer l'organisation entre financeurs : il s'agit dans cette dimension de favoriser l'interconnaissance et de consolider les relations partenariales entre les membres de la conférence.
 - Former les professionnels/Appui aux opérateurs/favoriser les dispositifs innovants : l'objectif de cet axe est de sensibiliser les différents opérateurs du territoire sur leur rôle dans la prévention de la perte d'autonomie et de sensibiliser leurs professionnels.
 - Impulser une dynamique d'évaluation : cet enjeu, bien qu'il n'apparaisse pas dans la majorité des programmes, indique une volonté d'orienter les financements vers les actions les plus pertinentes pour la prévention de la perte d'autonomie.
 - Accès de tous les territoires à des actions collectives : cet enjeu vise à mener une réflexion sur la territorialisation de l'offre d'actions de prévention

Synthèse

1.

En 2016, la conférence des financeurs a été installée dans tous les départements métropolitains, elle est en cours d'installation en Outre-Mer.

L'objet même de la conférence fait consensus pour les membres de droits et les acteurs locaux. La motivation et la mobilisation des membres de la conférence ont été de vrais atouts.

Les conférences des financeurs favorisent la connaissance réciproque et les relations partenariales entre les membres.

Les programmes coordonnés s'inscrivent globalement dans le périmètre des axes de la conférence et du plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie.

2 Les financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en France en 2016

Le financement de la prévention de la perte d'autonomie en France en dehors du financement CNSA

❑ Remontées des territoires



Données des territoires : la disparité sur le nombre de territoires ayant renseigné les données ne permet pas une comparaison entre les financeurs.

| Financeurs | Montant 2016 (€) | Nombre d'aides/actions financées | Nombre de participants | Nombre de départements concernés |
|----------------------------------|---------------------|--|---------------------------|--|
| CD | 37 655 412 | 183 670 | 327 233 | 75 |
| ARS | 9 455 142 | 259 705 | 32 148 | 66 |
| COLLECTIVITES TERRITORIALES/EPCI | 4 650 956 | 11 621 | 86 112 | 25 |
| CARSAT | 28 216 254 | 81 465 | 208 080 | 85 |
| CPAM (HORS LPPR) | 2 862 038 | 5 124 | 96 746 | 49 |
| RSI | 10 099 612 | 9 720 | 12 245 | 66 |
| MSA | 6 153 350 | 15 095 | 35 639 | 75 |
| AGIRC-ARRCO | 843 931 | 351 | 30 881 | 73 |
| MUTUALITE | 2 305 848 | 2 601 | 29 666 | 71 |
| INTERREGIME | 5 632 489 | 2 536 | 75 834 | 57 |
| AUTRES* | 569 432 | 109 | 3 680 | 5 |
| Total financeurs** | 108 444 466 | 571 997 | 938 264 | |

* Il s'agit des autres membres en dehors des éventuels crédits délégués provenant des concours conférence des financeurs

** Hors assurance maladie dans le cadre de la LPPR et l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

Le financement de la prévention de la perte d'autonomie en France en dehors du financement CNSA



❑ Remontées nationales

Certaines données ont été transmises par les têtes de réseaux. Il s'agit de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et de l'assurance maladie (CNAM-TS) (pour la liste des produits et prestations remboursables (LPPR))

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Le périmètre des aides financées par l'agence est différent de celui de la CFPPA. En effet, dans le cadre des financements, par l'ANAH, de l'adaptation de l'habitat, les aides techniques ne sont pas spécifiquement identifiées.

| Niveau de dépendance | Nombre de logements | Travaux éligibles | Subventions ANAH | Subvention par logement |
|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Gir 1 à 4 | 5 011 (36%) | 36 046 208 (38%) | 16 337 627 (38%) | 3 260 |
| Gir 5 à 6 | 8 862 (64%) | 59 071 507 (62%) | 26 438 521 (62%) | 2 983 |
| Total | 13 873 | 95 117 715 | 42 776 148 | 3 083 |

France métropolitaine, Données sur les 60 ans et plus en 2016

Financement des aides techniques dans le cadre de la LPPR de l'assurance maladie

- L'enveloppe dédiée à la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) par l'assurance maladie est sans commune mesure à celle des autres axes et financeurs. Ces éléments font donc l'objet d'une analyse ad hoc. L'intervention est réalisée sous forme de prise en charge totale ou partielle des prescriptions de DM.

Périmètre des aides : il s'agit de dispositifs médicaux (DM) spécifiquement tirés des titres LPPR (Données SNIIRAM) suivants :

| Titres LPPR retenus | Agglomération possible des titres |
|--|---|
| Titre I : DM pour traitement, aide à la vie, aliment et pansements | I-2-1 Lits et matériels pour lits |
| | I-2-2 DM et matériels d'aide à la vie pour malades et handicapés (ex. déambulateur,...) |
| Titre II: Orthèses et prothèses externes | II-3 audioprothèses et entretien, réparations et accessoires pour processeurs |
| Titre IV : Véhicules pour handicapés physiques | IV Véhicule pour handicapés physiques (ex. fauteuils roulants,...) |

- Données sur la France entière, personnes âgées de 60 ans et plus en 2016

Près de 660 millions d'€ remboursés pour financer 11,8 millions d'aides en faveur de 2,4 millions de personnes âgées de 60 ans et plus

| Aides techniques LPPR de l'assurance maladie | Montant (€) | Nombre d'aides | Nombre de bénéficiaires |
|--|-------------|----------------|-------------------------|
| | 658 551 573 | 11 848 746 | 2 421 198 |

Des crédits mobilisés à hauteur de 46%

Concours mobilisés par la CNSA gérés par les CD:

- **AAP (autres actions de prévention)** : en faveur des 105 territoires français
- **FA (Forfait autonomie)** : en faveur de 95 territoires (attribué aux résidences-autonomie par les conseils départementaux dans le cadre d'un CPOM)

Crédits mobilisés à hauteur de 46%


Une dynamique enclenchée pour le FA avec plus de 70% de taux d'engagement en 2016

| Utilisation des concours en 2016 | Dépenses engagées en 2016 (a) | Concours CNSA notifié en 2016 (b) | Part du concours engagée (%) (a)/(b) |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---|
| Autres actions de prévention (AAP) | 41 179 470 | 102 000 000 | 40% |
| Forfait autonomie (FA) | 17 863 907 | 25 000 000 | 71% |
| CFPPA (AAP et FA) | 59 043 377 | 127 000 000 | 46% |

Les préfigureurs ont davantage mobilisé le concours « autres actions de prévention »

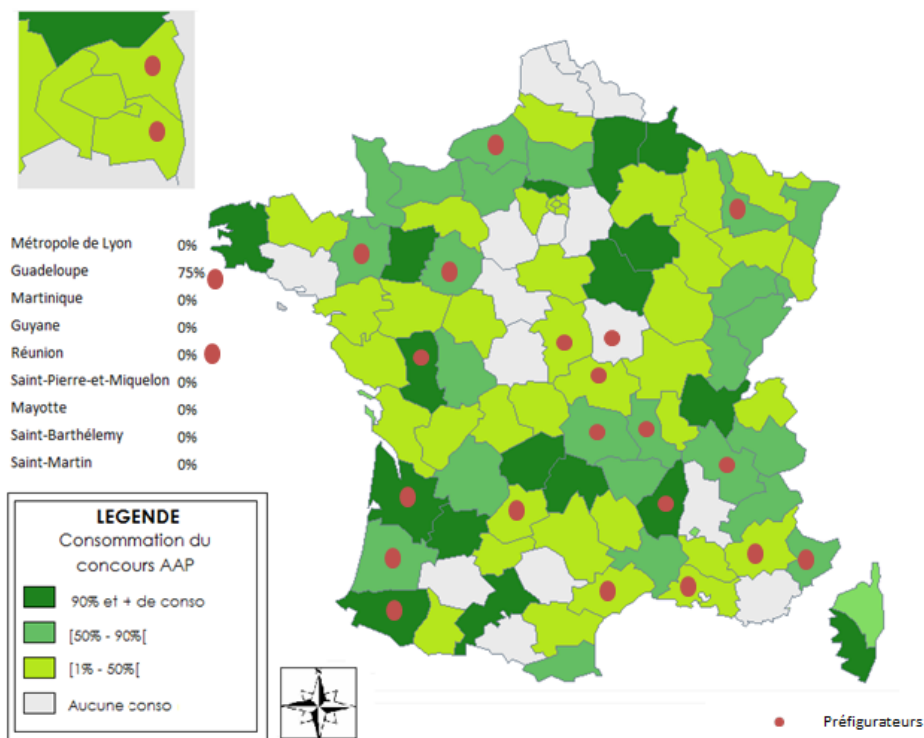
| Utilisation concours CNSA | Pas d'engagement du concours | Concours engagé | dont 100% du concours engagé |
|---------------------------|------------------------------|-----------------|------------------------------|
| AAP | Non préfigureurs | 25% | 75% |
| | Préfigureurs | 8% | 92% |
| FA | Non préfigureurs | 23% | 77% |
| | Préfigureurs | 23% | 77% |

| Montant moyen engagé | Autres actions de prévention | Forfait autonomie |
|----------------------|------------------------------|-------------------|
| Non préfigureurs | 325 735 € | 145 100 € |
| Préfigureurs | 615 877 € | 254 616 € |


 Une corrélation existe entre la consommation des concours et le fait d'avoir été territoire préfigureur. En effet, malgré un engagement faible du concours AAP en 2016, les territoires préfigureurs ont pu s'approprier le dispositif de la conférence plus que les territoires non préfigureurs.

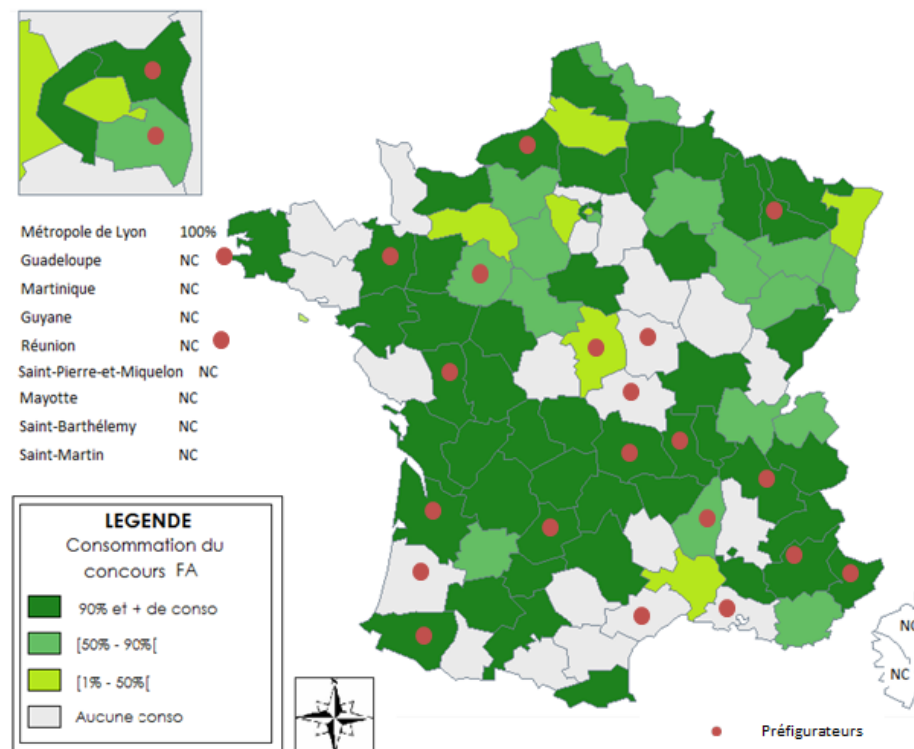
90 territoires ont consommé tout ou partie d'un ou des deux concours

Concours Autres Actions de Prévention



➤ AAP: **83** territoires ont consommé tout ou partie de leur concours dont 5 consommations totales du concours (79%).

Concours Forfait autonomie



➤ FA : **73** territoires ont consommé tout ou partie de leur concours dont 24 consommations totales du concours (77%).

Effet de levier du financement de la CNSA

Dépenses financées par les concours CFFPA (versés par la CNSA) : **59 M€**

- Augmentation de 49% des dépenses de prévention en 2016 (passant de 108 à 167 M€)
*
- 89 864 actions réalisées en plus
- 1 million de participations en plus

**les données de l'assurance maladie dans le cadre de la LPPR et de l'ANAH sont exclues*

Synthèse

2.

- L'effet de levier des concours de la conférence des financeurs dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie est démontré.
- 90 conférences des financeurs ont engagé tout ou partie des concours de la CNSA.
- Les concours de la CNSA ont été engagés à hauteur de 46% en 2016 (40% pour les « autres actions de prévention » et 71% pour le « Forfait Autonomie »).
- Une corrélation positive entre la consommation des concours et le fait d'avoir été territoire préfigurateur => 92% des territoires préfigurateurs ont engagé tout ou partie du concours AAP (75% pour les autres territoires).

3 Les axes et activités des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en France en 2016

Axe 1 : Accès aux équipements et aides techniques individuelles



Pour rappel :

Améliorer l'accès aux équipements et aides techniques individuelles afin de contribuer à l'amélioration de l'autonomie, de faciliter l'intervention des aidants et de favoriser le maintien ou le retour à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus.

L'axe 1 regroupe 3 thématiques:

- Aides techniques (aides LPPR, autres aides techniques)
- Technologie de l'information et de la communication (téléassistance, domotiques...)
- Amélioration de l'accès (les projets qui visent à améliorer l'accès aux équipements notamment par la promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition,



Aides attribuées

501 852 bénéficiaires



58,7 M€ *



271 861 actions/aides financées

**Sauf ANAH et les aides LPPR de l'assurance maladie*

Axe 2 : le Forfait autonomie

Le forfait autonomie est versé par la CNSA aux conseils départementaux, il est destiné exclusivement aux résidences-autonomie sous condition de conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Il finance des actions collectives et individuelles dans les résidences-autonomie.



Aides attribuées

186 015 bénéficiaires

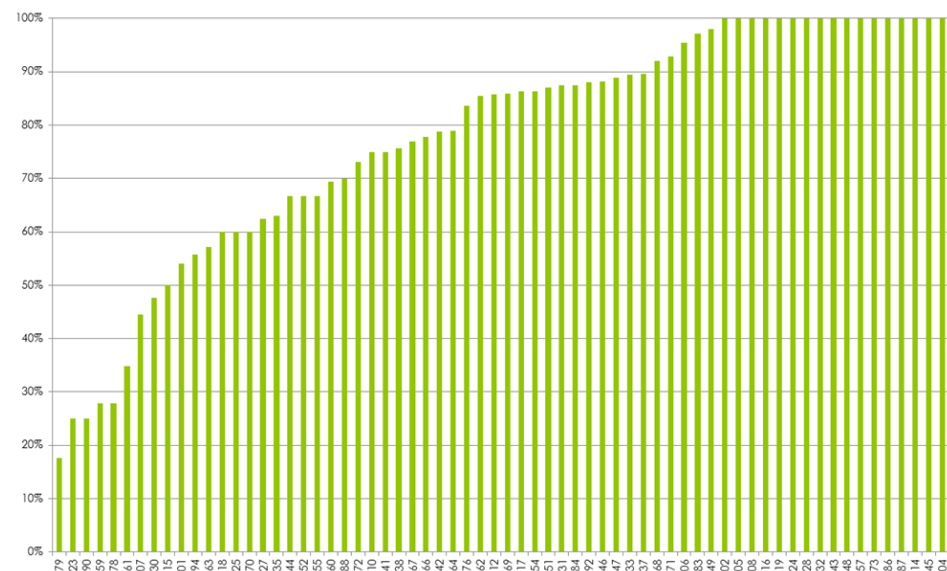
16,4 M€

48 521 actions/aides financées



Un fort taux de contractualisation des résidences-autonomie

En moyenne, sept résidences-autonomie sur dix ont contractualisé avec les départements dans le cadre du forfait autonomie.



Axes 3 et 4 : Actions de prévention individuelles

Il s'agit de coordonner et appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

Regroupe les axes 3 (SAAD), axe 4 (SPASAD) et les actions des résidences autonomie hors FA



Aides attribuées

12 737 bénéficiaires

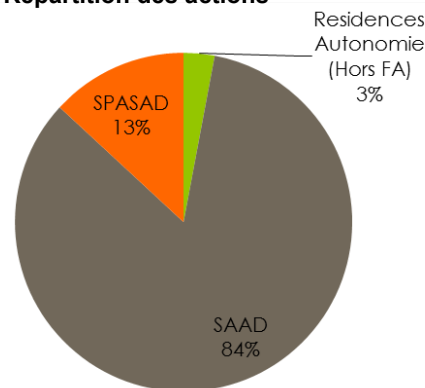
12 M€

16 079 actions/aides financées

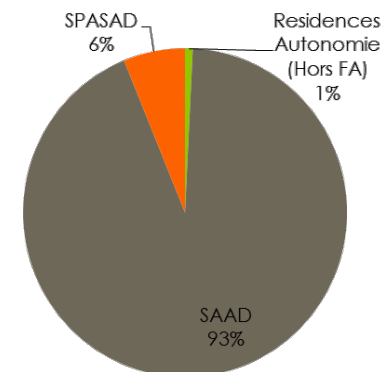


La majorité des actions sont menées par les SAAD

Répartition des actions



Répartition des montants financés



-> Les caisses de retraite sont les principales financeurs des actions de prévention individuelles de ces organismes

Axe 5: Soutien aux proches aidants



L'objectif de cet axe est de mobiliser les institutions en faveur des aidants et de mieux coordonner leurs interventions. Il s'agit d'accompagner les aidants des personnes âgées à travers des actions d'information, de formation, de soutien social ou moral, d'évaluation des besoins, ...



Aides attribuées

64 174 bénéficiaires

7,7 M€

232 067 actions/aides financées

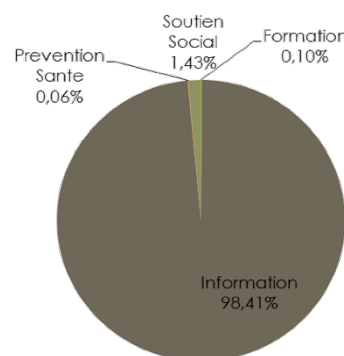


Typologie des actions menées

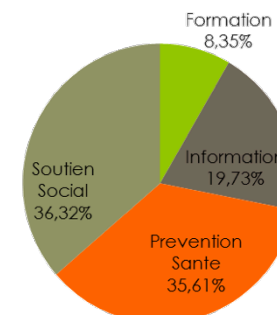
Les actions d'information constituent les principales actions menées en faveur des aidants mais compte pour 20% dans le financement.

A l'inverse avec seulement 1,43% des actions réalisées, les actions de « soutien social » compte pour 36% des dépenses

Répartition des actions



Répartition des montants financés par action



Les conseils départementaux et les ARS sont les premiers financeurs des actions de soutien aux proches aidants

Axe 6 : les actions de prévention collectives

Cet axe a permis de démultiplier les actions existantes notamment celles des caisses de retraite, de développer d'autres actions collectives de prévention pour couvrir les zones blanches en matière de prévention.



Aides attribuées

1 173 577 participants

66,7 M€

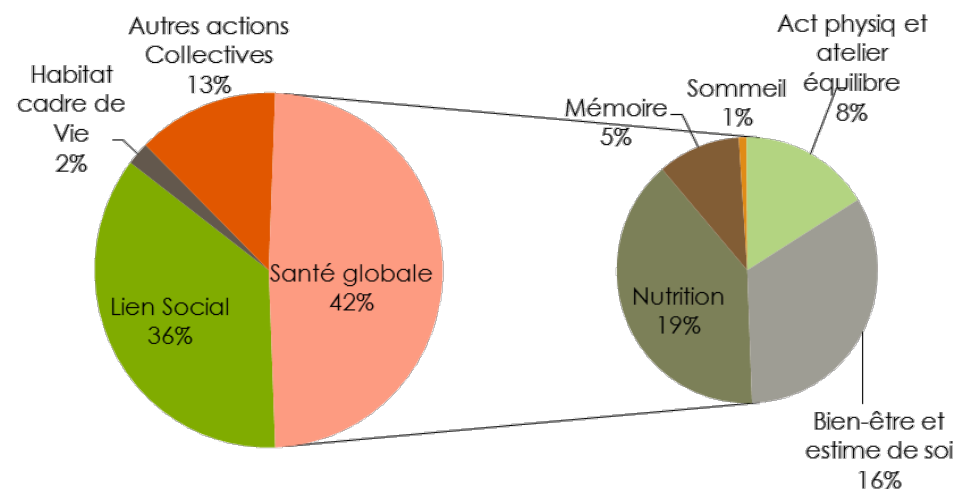
93 333 actions/aides financées



Typologie des actions de prévention collectives

- Quatre actions sur dix concernent les actions de santé globale principalement les ateliers de « nutrition » et de « bien-être et estime de soi ».
- La thématique du lien social est également importante dans les actions collectives réalisées en 2016.
- A l'inverse, très peu d'actions en faveur de l'habitat et du cadre de vie ont été réalisées (2% des actions)

Répartition des actions



Synthèse

3.

En dehors des financements d'assurance maladie et de l'Anah, 57,7 M€ ont été attribués aux aides techniques dont les technologies de l'information et de la communication représente 70% des actions et 54% des dépenses.

En moyenne, 70% des résidences autonomie ont conclu un CPOM avec le Conseil départemental pour une attribution du forfait autonomie

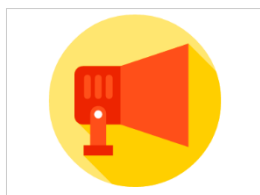
Les actions collectives de prévention ont fait l'objet d'un financement important en 2016 par les financeurs, 67M € pour plus d'1,17 millions de participants.

Les thématiques « Santé globale » et « Lien social » sont les plus importantes dans le financement de ces actions.



- Pistes d'amélioration et conclusion

Pour le prochain rapport d'activité



Quelques pistes d'amélioration

- Clarifier la distinction entre une stratégie pluriannuelle figurant dans le programme coordonné de financement et un plan d'action annuel visant à mettre en œuvre des actions de prévention.
- Un meilleur accompagnement des porteurs de projets pour améliorer le reporting et la remontée de données.
- Pour certaines informations conduire un travail étroit auprès des têtes de réseau pour fiabiliser la remontée de données.
- Améliorer le niveau de précision de la remontée de données (caractéristiques des bénéficiaires, niveau de dépendance,...).

Conclusion

Un bilan globalement satisfaisant...

- en 2016, la conférence des financeurs a été installée dans tous les départements métropolitains.
- l'objet même de la conférence fait consensus.
- un effet de levier démontré.
- 90 conférences des financeurs ont engagé tout ou partie d'un ou des deux concours de la CNSA.

... mais à confirmer :

- en consolidant la synergie entre les acteurs et les relations partenariales entre les membres de droits de la prévention.
- en renforçant la pertinence des programmes coordonnés de financement des actions de prévention.
- en évaluant le résultat et l'impact des actions de prévention financées